

Les articles suivants s'occupent de certains détails relatifs à la formation des listes. Des dispositions transitoires règlent la première revision des listes d'après lesquelles seront faites les élections prochaines. Les conseils communaux seront dissous le 1^{er} novembre prochain.

Un grand nombre de pétitions sont parvenues au Sénat. Votre commission, à laquelle elles ont été envoyées, les a examinées. La plus grande partie d'entre elles sont des protestations en termes plus ou moins vifs, sans arguments; d'autres sont motivées. Nous vous demandons d'en ordonner le dépôt sur le bureau pendant la discussion.

Votre commission, par 7 voix contre 1 et 2 absentions, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Président-rapporteur,
Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.

113. — 11 AVRIL 1895. — Loi accordant des crédits provisoires à valoir sur les budgets des dépenses ordinaires de l'exercice 1895 (1). (Monit. du 18 avril 1895.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Ar. 1^{er}. De nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets des dépenses ordinaires de l'exercice 1895 sont ouverts, savoir :

Au ministère des affaires étrangères	fr. 638,000	»
Au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	6,383,000	»
Au ministère de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics	4,927,500	»
Au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	26,634,000	»

Art. 2. La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. P. DE SMET DE NAEYER.)

(1) *Séance de 1894-1895.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 7 février 1895, p. 129-132. — Rapport. Séance du 14 mars 1895, p. 145-148.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 avril 1895, p. 1289 et 1290.

SÉNAT.

Séance de 1894-1895.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 3 avril 1895, p. 263. — Discussion et adoption. Séance du 8 avril 1895, p. 263.

114. — 11 AVRIL 1895. — Loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et régularisations aux budgets des exercices 1894 et 1895 (2). (Monit. du 18 avril 1895.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Budget de l'exercice 1894.

I. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 1^{er}. Il est ouvert, pour être rattachés au budget de l'exercice 1894, des crédits supplémentaires montant à la somme de six millions sept cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-quatre francs vingt-cinq centimes (fr. 6,782,224.25), à affecter au payement de créances se rapportant à des exercices périmés (1890 et antérieurs) et à des exercices clos (1891, 1892 et 1893), ainsi qu'au payement de dépenses afférentes à l'exercice 1894.

Ces crédits à couvrir par les ressources ordinaires du trésor sont répartis, par ministères et par services, conformément au tableau A annexé à la présente loi :

Ministère de la justice . . . fr.	714,630	»
— de l'intérieur et de l'instruction publique . . .	89,680	»
— de l'agriculture, de l'industrie, du travail et des travaux publics . . .	70,678	25
— des chemins de fer, postes et télégraphes. . .	5,627,416	28
— de la guerre	125,746	49
— des finances	184,073	23

Ensemble. . fr. 6,782,224 25

Art. 2. Est autorisée l'imputation, sur l'article 21 bis du budget du ministère des

(2) *Séance de 1894-1895.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 29 mars 1895.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 4 avril 1895, p. 1270. — Discussion et adoption. Séance du 5 avril 1895, p. 1290 et 1291.

SÉNAT.

Séance de 1894-1895.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 3 avril 1895, p. 262. — Discussion et adoption. Séance du 8 avril 1895, p. 262 et 263.